

Courtemelon, le 15 avril 2019

BULLETIN D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 4/2019

Le retour de la neige et les températures fraîches ont quelque peu stoppé le développement de la végétation. L'eau commençait à manquer et les précipitations ont été bénéfiques. Le déficit hydrique reste toutefois préoccupant.

COLZA

Stade : boutons séparés (CD 57) à boutons jaunes (CD 59). Les colzas les plus avancés sont en fleurs (CD 60 à 62).

Ravageurs : Le vol des méligèthes se poursuit, mais est très variable selon les parcelles. Les seuils d'intervention ne sont que rarement atteints.

La période de sensibilité aux méligèthes se termine au stade "bouton jaune", soit lorsque les pétales sont visibles mais les boutons encore fermés, ce qui est le cas de la plupart des colzas.

→ **Il est interdit d'appliquer un insecticide dès que la première fleur est ouverte.**

Les méligèthes vont dès lors être utiles à la pollinisation du colza.

Sclérotinose : le risque d'attaque varie principalement en fonction de la part de colza dans la rotation, des conditions météorologiques lors de la floraison et de l'importance des dégâts les années précédentes. Les attaques de sclérotinose ayant nettement diminué les dernières années et les variétés à disposition présentant une bonne résistance, une intervention contre cette maladie ne présente qu'un intérêt limité, voire aucun intérêt, d'autant plus que le temps frais ne permet pas à la maladie de se développer.

La fiche agridea 6.53-54 (juin 2016) présente la stratégie de lutte et les fongicides utilisables. Ces produits s'utilisent entre les stades début et pleine floraison (CD 61 à 65). Le stade optimal se situe à la chute des premiers pétales.

Eviter de traiter en présence d'abeilles.

CEREALES D'AUTOMNE :

Stades :

- **Blé** : épi 1 cm (CD 30), voire 1 nœuds pour les plus avancés (CD 31)

- **Orge** : épi 1 cm (CD 30), 1 voire 2 nœuds (CD 31-32).

Désherbage : la plupart des interventions, aussi bien mécaniques que chimiques, ont été réalisées. Pour les interventions restant encore à faire, les conditions vont redevenir favorables, aussi bien pour les traitements herbicides que pour les désherbages mécaniques. Pour ces derniers, veiller à ce que les mauvaises herbes ne soient pas trop développées.

Voir les fiches agridea 2.34-1 à 3 et 2.35-1 à 4

Voir les fiches agridea 1.11-3 à 4 et 2.39.5

Régulateur de croissance : Les conditions seront favorables à l'application d'un régulateur de croissance à base de CCC sur blé. Le stade optimal pour cette intervention est fin tallage à épi 1 cm (CD 29-30). Le stade épi 1 cm étant en passe d'être dépassé, d'autres produits pourront être utilisés, sur blé, mais également sur orge, seigle et triticale.

Les produits comme Medax, Moddus ou Metro Class, s'appliquent idéalement au stade 1 à 2 nœuds (CD 31-32). Nous vous conseillons d'appliquer les régulateurs aux doses normales et d'éviter les mélanges avec d'autres produits (fongicide par exemple), afin de ne pas augmenter inutilement l'agressivité du traitement.

→ **Voir les fiches techniques 2.41 à 2.46.**

→ **Contrôlez bien le stade de la culture.**

→ **Laissez un témoin en cas d'intervention.**

Il ne faut pas oublier que le régulateur de croissance n'est pas nécessaire à la croissance de la culture ; il n'est utile qu'en cas de risque de verse, qui diffère principalement selon les variétés (certains blés ne doivent pas être raccourcis, par exemple : Nara et Forel), la densité de la culture et les conditions de croissance.

Etat sanitaire : les cultures présentent généralement un bon état sanitaire.

Blé : le risque **piétin verse** est à prendre en compte, notamment du fait de l'hiver plutôt doux. Il dépend cependant surtout de la rotation pratiquée, et le printemps plutôt sec diminue le risque. **La fiche technique 2.55** permet une

évaluation du risque et la **fiche 2.59.1** présente les produits utilisables. Le stade optimal d'intervention est 1 nœud (CD 31). Il est encore prématuré de prendre les maladies du feuillage en considération.

Orge : l'helminthosporiose, la rhynchosporiose et l'oïdium peuvent être détectées sur le feuillage, mais ne représentent actuellement pas de danger réel, si bien qu'il est en règle générale prématuré d'appliquer un fongicide. Le stade optimal pour ce type de traitement se situe entre l'étalement de la dernière feuille et le début du gonflement (CD 39-41). Ce stade permet également un bon effet des régulateurs à base d'éthéphon.

Betteraves : stade : germination à premières levées pour les semis effectués avant la période de froid. Contrôlez l'activité des limaces, surtout si la pluie revient, et des tipules. Contrôlez aussi les levées de mauvaises herbes et prévoyez un traitement d'arrêt. En ce qui concerne l'emploi d'herbicides, prenez bien en compte les différentes restrictions apparues ces dernières années : produits interdits en zone S2, distances aux eaux de surface, quantités maximales utilisables, par traitement et par année. Prenez aussi en compte les possibilités de combiner désherbage chimique et mécanique.

Maïs : le semis est conseillé dès que la terre est bien réchauffée : 10 °C à 5 cm de profondeur. Il est généralement préférable de semer à une profondeur de 5 à 6 cm. Nous rappelons que des déflecteurs dirigeant l'air vers le sol sont obligatoires si on souhaite utiliser des semences traitées avec Mesurool. **Le désherbage en prélevée n'est pas admis par les règles PER**, sauf l'exception du maïs semé sous film synthétique (avec autorisation) ou celle du traitement en bandes.

Pommes de terre : lors du désherbage chimique, sur buttes raffermissées, tenez compte des différentes prescriptions (limitations de dosage, distances aux eaux de surface) et des restrictions variétales relatives à la métribuzine (fiches techniques 4.31 à 4.34).

Tournesol : les semis pourront se faire dans le courant de la semaine. Contrôlez l'activité des limaces, très friandes de cette culture, mais veillez toutefois à ne pas traiter systématiquement.

Pour le désherbage, voir les fiches 8.31-8.34

Station phytosanitaire cantonale

P.P. A
2852 Courtételle
Poste CH SA

Case Postale 65
2852 Courtételle
T 41 32 420 74 20
F 41 32 420 74 21
info@frij.ch
www.frij.ch

Fondation
Rurale
Interjurassienne

COURTEMELON LOVERESSE